



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFiP : **FO DGFiP 76**

GT Télétravail du 15 décembre 2017 :

L'espoir après le désespoir

Lors du Comité Technique du 20 novembre dernier, la Direction locale nous a informé de sa volonté de lancer une expérimentation sur le télétravail dans notre département dès 2018. Elle nous a indiqué qu'elle ne concernerait que 20 agents avec un cadre restant à définir en local mais dans des limites très contraintes d'un décret, d'un guide et des Groupes de Travail (GT) nationaux.

F.O.-DGFiP 76, ainsi qu'une autre organisation syndicale, a interpellé la Direction sur l'utilité de ce GT. La Direction Locale n'a pas voulu développer ce point en CTL.

Pour les élus F.O.-DGFiP 76, le CTL et le CHS-CT sont les seules instances représentatives pour débattre de l'organisation et des conditions de travail. Trop souvent, les précédents GT locaux n'ont rien apporté de concret,

La Direction locale souhaite faire de ces GT informels des instances décisionnelles sans compte rendu ni procès verbaux : nombre de jour de télétravail par semaine, protocole horaire et de récupération, matériel mis à disposition, extension assurance habitation, conformité des installations internet et électrique, les services et missions concernés... Tout cela ne serait-il pas fait pour juste entretenir un semblant de dialogue social ?

Pour **F.O.-DGFiP 76**, l'urgence de lancer un GT le 15 décembre n'a d'autre objectif que d'apporter un pseudo-espoir à seulement 20 agents au lendemain de l'annonce d'une certitude : la suppression de 46 emplois dans notre département.

Nous ne sommes pas dupes : contrairement à une idée reçue, ce n'est pas qu'une avancée sociale au bénéfice des salariés, mais un autre moyen à terme de restructurer les services et de faire des économies budgétaires. Ainsi, le partage du temps d'occupation de bureau (« time share ») est désormais envisageable et l'administration pourra très bien rentabiliser les mètres carrés des locaux en affectant 2, voire 3 agents, sur un même bureau en fonction de leurs jours de présence obligatoire.

Pour **F.O.-DGFiP 76**, vu l'importance du sujet, qui peut apporter un mieux être aux collègues, le point « télétravail » ne doit pas être vu en catimini lors d'un GT mais en CTL pour en étudier les implications dans la vie quotidienne des collègues et donnant lieu à un compte rendu engageant la Direction locale et permettant aux Organisations Syndicales d'exprimer un avis.

De plus, pourquoi ne faire qu'un GT sur le télétravail alors que les expérimentations fleurissent à tout bout de champ : les S.A.R., l'externalisation de notre mission accueil fiscal (PAS), l'unification du recouvrement...

A chaque jour sa réforme et son GT. A quoi servirait alors les instances institutionnelles ?
Ce n'est pas aux Organisations Syndicales de préparer les réformes de structures.

En conséquence, **F.O.-DGFiP 76** refuse de siéger dans ce GT et demande la tenue des débats en CTL